



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

**NOUVEL ARBITRE NOMMÉ DANS LA PROCÉDURE ARBITRALE INTRODUITE
PAR L'UKRAINE CONTRE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

**AFFAIRE CPA N° 2019-28, *DIFFÉREND CONCERNANT LA DÉTENTION DE
NAVIRES DE LA MARINE UKRAINIENNE ET DE MILITAIRES UKRAINIENS
(UKRAINE C. FÉDÉRATION DE RUSSIE)***

Le 24 juillet 2026, le Président du Tribunal international du droit de la mer, M. le juge Tomas Heidar, a nommé M. Alberto Székely y Sánchez (Mexique) arbitre dans la procédure arbitrale introduite par l'Ukraine contre la Fédération de Russie sur le fondement de l'annexe VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (affaire CPA n° 2019-28, *Différend concernant la détention de navires de la marine ukrainienne et de militaires ukrainiens (Ukraine c. Fédération de Russie)*).

Par lettre datée du 3 juillet 2026, l'agent de l'Ukraine, M. Anton Korynevych, a informé le Président Heidar du désistement de l'un des arbitres du tribunal arbitral. La lettre indiquait que, « [l]e 1^{er} juin 2026, les Parties ont reçu notification du désistement de M. Nguyen Hong Thao, qui a invoqué la complexité et les exigences de l'affaire, ainsi que des motifs personnels. » La lettre indiquait également qu'à la suite du retrait de M. Nguyen Hong Thao du tribunal arbitral, « la Fédération de Russie n'avait pas nommé d'arbitre remplaçant dans le délai prévu à l'article 3 c) de l'annexe VII de la Convention. » Dans cette lettre, l'Ukraine priait le Président Heidar de « nommer un arbitre dans les 30 jours de la réception de la présente demande », conformément à l'article 3, alinéas c), e) et f), de l'annexe VII de la Convention.

L'article 3, alinéa f), de l'annexe VII de la Convention dispose que tout siège vacant du tribunal arbitral devra être pourvu « de la manière prévue pour la nomination initiale ». Le Président était donc tenu de procéder à la nomination visant à pourvoir le siège vacant dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande et après consultation des Parties, conformément à l'article 3, alinéa e), de l'annexe VII de la Convention. À la suite de consultations tenues par correspondance avec les Parties, M. Alberto Székely y Sánchez a été nommé pour siéger en tant que membre du tribunal arbitral.

Le tribunal arbitral de l'annexe VII est désormais composé des cinq membres suivants : Gudmundur Eiriksson, président (Islande), Christopher Greenwood

(Royaume-Uni), James Kateka (République-Unie de Tanzanie), Kathy-Ann Brown (Jamaïque) et Alberto Székely y Sánchez (Mexique).

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal.

S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Yuhao Tang : Am Internationalen Seegerichtshof 1,
22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,
adresse électronique : press@itlos.org.